

## Rattachement de la Paroisse et de la commune de Faucigny à PEILLONNEX

Si nous assistons depuis quelques années à une forte pression des gouvernements successifs pour un regroupement des communes sous différentes formes, force nous est de constater que dans le passé, en 1806, cette idée avait déjà traversé l'esprit de l'Eglise et que le gouvernement de l'époque faisait cause commune avec elle. Après la Révolution et à la suite du Concordat, les paroisses de Peillonex et Faucigny furent rétablies par Mgr René des Moustiers de Mérinville, évêque de Chambéry et de Genève, le 4 août 1803 - (16 thermidor an XI). Cette restauration fut de courte durée ; le 19 mars 1806, attendu l'insuffisance des revenus que pouvait offrir à un curé une population aussi peu nombreuse que celle de Faucigny, l'évêque rendit un décret qui unissait la paroisse de Faucigny à celle de Peillonex.

En conséquence, le prêtre desservant la paroisse de Faucigny, l'abbé Mullin - originaire de Peillonex, était nommé à un autre poste ; il devait d'ailleurs redevenir curé de Peillonex en 1807, sa paroisse natale. Il retrouva, ainsi, les anciens paroissiens de Faucigny, paroisse qu'il connaissait pour y avoir exercé son ministère pendant et avant la Révolution. Un décret impérial du 30 mai 1806 avait statué sur le sort des églises et des cures supprimées par l'organisation ecclésiastique nouvelle.

Le préfet du département du Léman écrit le 27 décembre 1806 au maire de Peillonex pour lui signifier que la commune de Faucigny ayant été réunie à la sienne, quant au spirituel, l'église et le presbytère qui en dépendent appartiennent aujourd'hui à la Fabrique de la paroisse de Peillonex.

Il indique également qu'il est nécessaire que le presbytère et les églises dont la destination a changé, soient estimés par des experts. Cette opération devait être faite sans délai et même sans attendre le résultat des délibérations du conseil municipal et du conseil de Fabrique.

Le 14 août suivant le préfet Barante du département du Léman publiait un arrêté pour la nomination des experts dans le texte suivant (voir document) :

**Sont nommés pour procéder à l'estimation de l'Eglise et du Cimetière de Faucigny, supprimés par suite de l'organisation ecclésiastique : MM. Jean Pierre Chatel, maire de St-Jean-de-Tholome, Antoine Deturche de Bovère et Jean Pierre Gevaux, tous habitants de St-Jean.**

**Fait à Genève à l'hôtel de la Préfecture le 14 avril 1807.**

**Signé Préfet Barante**

Ces arrêtés et décrets restèrent lettre morte, l'église de Faucigny demeura et le cimetière ne fut pas aliéné grâce à la résistance passive des habitants. L'église ne fut démolie qu'après 1855 lorsque la construction de l'église actuelle fut achevée. Le cimetière fut sans doute la cause majeure de la résistance qu'opposèrent les paroissiens de Faucigny au transport de leurs défunts au cimetière de Peillonex.

Malgré l'interdit qui fut mis sur le cimetière par l'autorité ecclésiastique, des sépultures continuaient à se faire à Faucigny sans le concours du prêtre et en dehors de toute cérémonie liturgique.

En 1812, sans doute à l'occasion de la nomination du curé Colloud à la tête de la paroisse de Peillonex, ces mesures sévères souffrirent quelques exceptions. L'église de Faucigny s'ouvrit à nouveau pour les sépultures que le curé de Peillonex venait célébrer et l'interdit dont le cimetière était frappé fut levé.

Le jour de la fête patronale et le 2 juillet fête de la Visitation, une messe se célébrait à Faucigny à la grande satisfaction des habitants.

La population de Faucigny était en 1829 de 294 habitants et celle de Peillonex de 526.

Ce regroupement des communes et des paroisses dura jusqu'à la fin 1834.

C'est alors que Mgr Rey, en accord avec le gouvernement de Charles Albert, nomma le 17 décembre 1834 l'abbé Vallet curé de Faucigny.

Ainsi prenait fin cette période de 28 ans pendant laquelle les habitants de Faucigny furent citoyens de Peillonex. Cette annexion ne fut pas, et on le comprend, pour plaire aux habitants de Faucigny qui se voyaient obligés d'aller assez loin, par de mauvaises routes, assister aux offices du dimanche.

On n'enregistra rien de bien grave durant cette période, si ce n'est les conduites à coups de boules de neige ou de cailloux que faisaient les enfants de Peillonex à ceux de Faucigny au sortir du Catéchisme.

Les choses rentrèrent dans l'ordre et l'on n'en a déploré que quelques litiges concernant les dons ou les réalisations faits dans l'une ou l'autre des paroisses et auxquels avait bien sûr participé l'ensemble des habitants des deux communes.

Cette période avait pourtant marqué les habitants de Faucigny puisque dans les années 1870, le curé Bontaz faisant en chaire l'histoire de la paroisse, comparait les années de l'annexion à Peillonex à la "captivité de Babylone".

**François CHAMBET**

Sources : Archives paroissiales de Peillonex et de Faucigny.

